

Image not found or type unknown



droit de garde pour mineur de 11 ans manipulé par son père

Par **Ranjana**, le **25/02/2021** à **10:32**

Nous sommes divorcés. Moi la mère, j'ai obtenu dans le jugement de divorce de juillet 2020 de continuer à habiter dans le logement acheté en commun et la garde de nos 3 enfants mineurs (6 ans- 11 ans 13 ans) et mon ex-mari qui n'accepte pas cela cheche à manipuler l'enfant de 11 ans pour qu'il demande à être sous la garde du père.

Quelle valeur aura la demande signée par l'enfant pour résider chez son père?

L'enfant est écartelé et n'en dort plus